



Engagement de réservation du logement

30_02_03_21

Version n°1

Du 01/12/2021

Je soussignée,

Monsieur/Madame.....(l'résident)

ou Monsieur/Madame (le représentant légal)

S'engage par le présent document à réaliser la réservation du logement numéro.....

en date du et à réaliser une entrée effective dans le logement

en date du

Cette période de réservation est considérée comme une absence pour convenance personnelle tel que défini dans le contrat de séjour. Le résident paie le tarif hébergement déduction faite du forfait hospitalier à partir de la date de réservation jusqu'à la date d'entrée effective dans l'établissement. La facturation des frais de réservation sera intégrée à la première facture.

En cas d'annulation de l'entrée de la part du résident ou du représentant légal, l'établissement facturera le prorata des frais de réservation correspondant aux frais de réservation effectifs entre la date de réservation et la date à laquelle le résident ou son représentant légal informe de l'annulation de son séjour.

Fait à le

Signature du résident ou du représentant légal